

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE REPENTIGNY**

**Le 1<sup>er</sup> novembre 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Repentigny tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2016, à 16 h 30, à la salle du conseil, à l'hôtel de ville de Repentigny, et à laquelle sont présents(es) et formant quorum la mairesse Chantal Deschamps, Ph. D., les conseillères et les conseillers André Cyr, Georges Robinson, Denyse Peltier, Cécile Hénault, Éric Chartré, Sylvain Benoit, Raymond Hénault, Normand Venne, Martine Gendron, Bruno Villeneuve, Francine Payer et Normand Urbain.

Sont aussi présents David Legault, Directeur général, Dominique Longpré, Directeur général adjoint, Diane Pelchat, Trésorière et Louis-André Garceau, greffier.

M<sup>e</sup> Louis-André Garceau, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le greffier, a déposé le registre de questions afin de permettre aux personnes intéressées de s'inscrire tel que prévoit la réglementation municipale à cet effet. Le registre est remis à Madame la mairesse.

---

**(1) OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, ouvre la séance à 16 h 30 et le greffier constate le quorum.

---

**(2) DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR**

De prendre acte du dépôt de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.

---

**(3) PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

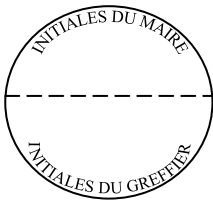
Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, ouvre la période de questions. Un (1) citoyen s'inscrit au registre.

---

**(4) LECTURE ET DÉPÔT DE DOCUMENT**

Le conseil municipal prend acte du dépôt de document, à savoir :

- Rapport de Madame la Mairesse sur la situation financière tel que le prévoit la loi.
-



(5)

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 285-01-11-16  
RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN - CONSEIL  
D'ADMINISTRATION - DÉSIGNATION DES CANDIDATS POUR  
LA COURONNE NORD**

---

ATTENDU l'adoption par le gouvernement du Québec du projet de loi 76 intitulé Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (le projet) lequel a été sanctionné le 20 mai 2016;

ATTENDU QUE ce projet édicte, entre autres, la Loi sur le réseau de transport métropolitain lequel crée un organisme (RTM) ayant la compétence exclusive pour exploiter une entreprise de services de transport collectif incluant le transport adapté pour les personnes handicapées et les trains de banlieue;

ATTENDU QUE cet organisme (RTM) est administré par un conseil d'administration composé de quinze (15) membres dont quatre (4) élus sont désignés par les municipalités locales de la couronne nord;

ATTENDU QU'un comité de transition a été formé afin de mettre en place cet organisme;

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 24 de la loi, ce comité a interpellé les maires de chacune des municipalités de la couronne nord afin de désigner les candidats qu'elles proposent en regard de ces quatre (4) postes;

ATTENDU QUE la MRC de L'Assomption et la MRC Les Moulins représentant leurs municipalités locales soit Repentigny, L'Assomption, Charlemagne St-Sulpice, Terrebonne et Mascouche, ont soumis le 19 octobre aux municipalités du secteur ouest de la couronne nord incluant la Ville de St-Jérôme, le nom de deux (2) candidats qu'elles entendent désigner pour combler deux (2) des quatre (4) postes au sein du conseil d'administration du RTM afin d'obtenir leur aval;

ATTENDU QUE ces mêmes MRC ont invité les municipalités du secteur ouest de la couronne nord à leur soumettre le nom de deux (2) candidats qu'elles entendent soumettre pour combler deux (2) postes d'administrateurs au sein du RTM;

ATTENDU QUE cette proposition se veut le reflet d'une représentation juste et équitable de tous les secteurs pour la Couronne Nord, soit deux (2) représentants élus au secteur est, et deux (2) représentants élus au secteur ouest incluant la ville de St-Jérôme au sein du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Éric Chartré

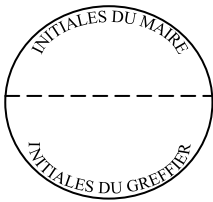
Appuyé par : André Cyr

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De désigner monsieur Normand Grenier, maire de Charlemagne, monsieur Stéphane Berthe, conseiller municipal de Terrebonne, monsieur Richard Perreault, maire de Blainville, et monsieur Jean Bouchard, maire de Mirabel à titre de candidats au poste de membres du conseil d'administration du RTM tel que requis par la Loi sur le réseau de transport métropolitain;

Que copie de la présente résolution soit transmise au comité de transition chargé de la mise en place du nouveau modèle de gouvernance en transport collectif ainsi qu'aux municipalités membres de la couronne nord.

ADOPTÉE



(6) **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, déclare la séance levée à 17 h 25.

---

*Louis-André Garceau*

---

M<sup>e</sup> Louis-André Garceau, greffier

*Chantal Deschamps*

---

Chantal Deschamps, Ph. D.,  
mairesse